

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 12/2024

le 15 mai 2024

Création de deux nouveaux emplacements d'autopartage « Mobility » sur le territoire communal

10.03.02-2404-Comm12-Mobility.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité souhaite favoriser activement le partage de véhicules automobiles et a ainsi planifié le déploiement d'un réseau de véhicules de ce type lors de l'établissement du Plan directeur de la mobilité. Depuis la fin avril, deux nouveaux emplacements de véhicules « Mobility » sont ainsi mis à disposition du public dans la partie Est de notre commune, qui connaît un développement important et n'était jusqu'ici pas desservie. Un premier emplacement a été créé à proximité immédiate du carrefour route de Chailly / avenue de Pérouge, en lien direct et en partenariat avec le nouveau quartier d'habitations « Les Oréades » sis « En Sully ». Le second emplacement est situé au chemin du Cèdre, juste à côté de la gare CFF de Burier.

Ces deux nouveaux emplacements proposeront des voitures électriques. L'exploitation des véhicules fait l'objet d'un partenariat avec la société coopérative Mobility, la Commune ayant assumé les frais d'installations nécessaires et s'engageant à couvrir l'éventuelle perte d'exploitation.

Avec cette extension, la Commune est désormais desservie par 5 emplacements de voitures Mobility, ceux pré-existants étant situés à la gare de La Tour-de-Peilz, au parking des Remparts et à la rue de l'Oyonne.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 29 avril 2024

